

plus possible d'adopter cette mesure avant d'avoir déclenché des élections générales, pareille décision aurait simplement pour conséquence que les Canadiens, ayant été informés grâce au débat parlementaire, auraient la possibilité de décider, en pleine connaissance de cause, si le pays devra effectivement souscrire à l'Accord de libre-échange.

Si les électeurs décidaient alors d'approuver l'initiative du gouvernement, ce dernier serait reporté au pouvoir avec une majorité renouvelée pour mettre ses mesures en oeuvre en s'appuyant sur un mandat de la population. Le pouvoir du gouvernement de gouverner par l'intermédiaire de notre institution ne s'en trouverait donc nullement diminué.

Mais si l'on s'oriente dans l'autre voie, si l'on décide que la mesure législative nécessaire pour mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange doit être présentée à la Chambre d'une seule pièce afin que nous n'ayons à nous prononcer que par oui ou non, il est évident que le volume de débat dont l'accord fera l'objet au Canada s'en trouvera énormément réduit à la suite de ce genre de décision. Les gens seront moins bien informés, et la volonté du gouvernement de faire adopter les mesures législatives à la Chambre d'une façon qu'il juge efficace s'en trouvera évidemment renforcée, mais au grand détriment du volume et de la qualité du débat dans le pays.

La décision que vous allez prendre, monsieur le Président, sera cruciale. Elle influera sur la faculté du Parlement de servir d'instrument pour accomplir la volonté du gouvernement, et par conséquent, à long terme, pour déterminer si notre pays sera véritablement doté d'un gouvernement démocratique. La mesure dont nous sommes saisis a une portée sans précédent. On n'a qu'à consulter la «Table analytique» figurant à la fin du projet de loi pour se rendre compte de toutes les lois que la mesure à l'étude vise à modifier, dont la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada, la Loi sur les banques, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les douanes, et toute une série d'autres lois. À cause de sa portée, cette mesure législative est sans précédent. Elle exige un débat complet pour obtenir l'assentiment de la population.

Comme tous les énoncés du gouvernement l'ont démontré, ce débat revêt une importance historique, car il fait voir que l'Accord de libre-échange va toucher absolument tous les secteurs de notre société, qu'il s'agisse de la culture, des investissements ou des ressources naturelles. Tous les milieux de notre société s'inquiètent vivement à ce sujet.

Nous, membres du caucus néo-démocrate, avons rencontré ce matin le groupe «Pro-Canada Network». Il réunit des gens qui oeuvrent au sein du mouvement syndical, du mouvement pour la protection de l'environnement, et du mouvement pour la défense de la paix et qui s'inquiètent des répercussions que ce projet de loi ne manquera pas d'avoir sur notre politique en matière d'armements. Le groupe comprend également des représentants du monde agricole et du monde des affaires. Par suite de ce projet de loi, le caractère même de notre société

### *Accord de libre-échange Canada-États-Unis*

risque d'en être changé. Le gouvernement s'efforce de convaincre la Chambre qu'il suffira simplement de répondre par un oui ou par un non, de déclarer si elle accepte d'adhérer à l'Accord de libre-échange. Ce serait une proposition tout à fait acceptable si nous songions à un plébiscite, mécanisme auquel la démocratie pourrait recourir du moins en principe et auquel elle a certes recours en pratique dans l'État de la Californie. Or, ce mécanisme est lié essentiellement à ce que nous reprochons au gouvernement de vouloir accomplir avec cette entente de libre-échange, soit américaniser le Canada.

Nous sommes présentement dans une Chambre du Parlement. Nous vivons et fonctionnons au sein d'une démocratie représentative. Nous ne vivons pas dans une démocratie plébiscitaire. Ce qui caractérise essentiellement une démocratie représentative, c'est que le débat des questions de fonds auquel se livrent les représentants du peuple vise à informer la population. Bien informés, les Canadiens se chargeront alors de dire au gouvernement à quelles conclusions ils sont arrivés et ce qu'ils ont décidé. Nous saurons ainsi en combien de parties il faut scinder la mesure et si elle va franchir toutes les étapes législatives. Monsieur le Président, votre décision va aider le Parlement à remplir sa mission fondamentale, c'est-à-dire s'assurer que la démocratie est florissante au Canada.

● (1640)

Au début de mes remarques, j'ai fait allusion à Beauséjour et aux principes du droit parlementaire en vertu desquels—je vais paraphraser, bien sûr—le gouvernement ou la majorité doit pouvoir gouverner. Mais il faut aussi que la minorité à la Chambre puisse exprimer les inquiétudes de la population. Il faut faire l'équilibre entre le pouvoir de gouverner et la nécessité d'obtenir le consentement pour gouverner.

La proposition dont vous êtes saisi vise à faire adopter un texte de loi qui dit: «Acceptez-vous l'Accord de libre-échange, oui ou non?». Cela est insuffisant. Cette façon de procéder aurait pour effet de restreindre gravement le débat dont doit faire l'objet le changement de cap historique que le gouvernement propose aux Canadiens. La décision d'encourager, au contraire, la mise en oeuvre du libre-échange au moyen de multiples projets de loi contribuerait à élargir le débat, à mieux informer le public et à assurer le caractère authentiquement démocratique de la décision qui sera prise. Voilà sur quoi j'attire votre attention au moment où vous vous apprêtez à prendre une décision historique des plus difficiles.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, j'ai deux ou trois observations à faire pour conclure. Dans mon intervention au début de la séance d'aujourd'hui, j'ai fait allusion à un incident où la présidence avait été en butte aux invectives de l'opposition de l'époque. Je crois avoir dit que cela s'était produit dans le cadre du débat sur l'imposition du Programme énergétique national. Ce n'était pas le cas. J'aurais dû le savoir. Cet incident s'est produit pendant le débat sur la Constitution.